



Communiqué de presse du 3 juin 2024

Le Fonds de mobilité soutient une piste cyclable à Saint-Louis ainsi que différents projets de mobilité partagée.

À long terme, une liaison piétonne et cycliste sécurisée et sans interruption est prévue entre Bâle St. Johann et la gare de Saint-Louis. Le Fonds de mobilité apporte une contribution pour la réalisation d'un tronçon à Saint-Louis. Par ailleurs, le Fonds de mobilité prolonge de quatre ans son soutien au système de partage pour les vélos électriques Pick-e-Bike. En outre, il soutient désormais les communes qui souhaitent mettre en place un emplacement dédié à l'autopartage. En cas de déficit, le Fonds prend en charge la moitié de celui-ci. Enfin, le Fonds de mobilité lance son premier projet – le défi mobilité bâlois : pendant un mois, environ 150 personnes peuvent renoncer à leur voiture et ont, en contrepartie, accès gratuitement aux transports publics, à des vélos électriques et à diverses offres de mobilité partagée.

Le Département des travaux publics et des transports du canton de Bâle-Ville suit la proposition du conseil trinational du Fonds de mobilité et soutient la commune de Saint-Louis dans l'extension de son réseau piéton et cycliste avec une contribution de 16'400 francs. Le long de la voie ferrée, entre la rue du Sundgau et la rue de Montreux, une « voie verte » bidirectionnelle de trois mètres de large est prévue pour les piétons et les cyclistes. L'objectif à long terme est de créer une liaison continue entre Bâle St. Johann et Saint-Louis.

Depuis trois ans, le Fonds de mobilité soutient l'offre de Pick-e-Bike, un système de partage pour les vélos électriques, en contribuant aux coûts d'exploitation. Dans la région bâloise, Pick-e-Bike met à disposition environ 460 vélos électriques et 90 scooters électriques pour la location. Outre le canton de Bâle-Ville, la zone Pick-e-Bike comprend également les communes de la Birsstadt, du Leimental et du Laufental. Les contributions aux coûts d'exploitation sont prolongées pour les années 2024 à 2027 – ce qui représente une contribution totale de 200'000 francs.

En outre, le Fonds de mobilité souhaite également créer une incitation à promouvoir l'autopartage dans la partie rurale de l'agglomération bâloise. Le Fonds soutiendra les communes qui souhaitent mettre en place un emplacement dédié à l'autopartage avec l'aide d'un fournisseur de prestation. Concrètement, le Fonds prend en charge la moitié d'un éventuel déficit durant une phase-test de deux ans. Le Fonds s'attend à ce que les communes intéressées lui adressent leur demande de contribution. Mais il contactera aussi activement les communes pour lesquelles un tel système semble approprié. Le Fonds prévoit des contributions moyennes de 7'500 francs par emplacement et par an. En cas de succès, une prolongation de la contribution est possible.

Enfin, le Fonds de mobilité lance son premier projet. Depuis la transformation du Fonds des pendulaires en Fonds de mobilité l'année dernière, le Fonds peut également financer des projets du canton de Bâle-Ville et lancer ses propres projets. Le premier projet initié par le Fonds de mobilité est le défi mobilité bâlois, dans le cadre duquel environ 150 personnes peuvent renoncer volontairement à leur propre voiture pendant un mois. En contrepartie, les participants ont accès gratuitement pendant cette période aux transports publics, à des vélos électriques et à diverses offres de mobilité partagée. Les participants peuvent ainsi mener une réflexion sur leur comportement en matière de mobilité et ont la possibilité d'expérimenter différentes formes de

mobilité au quotidien. Les villes de Winterthur et de Lucerne ont déjà mis en place avec succès une offre comparable. Le Département des travaux publics et des transports du canton de Bâle-Ville met à disposition 200'000 francs à cet effet via le Fonds de mobilité.

Le Fonds de mobilité est alimenté par les frais des cartes de stationnement des visiteurs, pendulaires et résidents du canton de Bâle-Ville. Les recettes du Fonds s'élèvent chaque année à environ 3,4 millions de francs. Le Fonds de mobilité du canton de Bâle-Ville est un dispositif unique en Suisse, car les montants alloués peuvent contribuer au financement de projets de mobilité respectueux de l'environnement au sein du canton, mais aussi en dehors. C'est un exemple de coopération dans l'agglomération trinationale de Bâle, au-delà des frontières cantonales et nationales.

Renseignements complémentaires

Marc Funk, Tél. +41 31 356 61 81
Secrétariat du Fonds de mobilité

Remarque

Pour en savoir plus sur le Fonds de mobilité: www.Mobilitätsfonds.ch